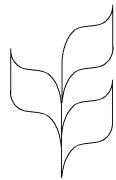




CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/5/18
7 décembre 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Cinquième réunion
Nairobi, 15 – 26 mai 2000
Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

PROJET DE BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2001-2002

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Les dépenses administratives de base encourues par la Conférence des Parties, ses organes subsidiaires – l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), le Groupe de travail sur l'Article 8(j), le Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages -- et le Secrétariat de la Convention font l'objet d'un budget biennal. Les contributions à ce budget sont versées annuellement par les Parties sur la base d'un barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses; ce barème se fonde sur le barème des Nations Unies, qui est présentement en cours de révision devant l'Assemblée générale. Tout amendement aux barèmes actuels, qui affecterait le niveau des contributions au budget versées par les Parties individuelles, leur sera communiqué dès que le Secrétariat en aura été avisé. Le budget et le barème sont adoptés par la Conférence des Parties.

2. Le prochain budget couvre l'exercice biennal 2001-2002 et doit être adopté par la Conférence des Parties lors de sa cinquième réunion. La présente note a été préparée pour aider la Conférence des Parties à étudier le budget pour l'exercice 2001–2002.

3. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2001-2002, qui fait l'objet du présent document, se fonde sur le cadre actuel des activités de la Convention. Il anticipe également certaines conséquences prévisibles de la cinquième réunion de la Conférence des Parties en tenant compte des orientations et des recommandations formulées par la Conférence des Parties lors de sa réunion extraordinaire, à l'effet d'approuver : le Protocole relatif à la prévention des risques biotechnologiques, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, la réunion d'intersession sur le fonctionnement de la Convention et le Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages. Étant donné le mandat confié au Groupe de travail d'experts sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes, le

* UNEP/CBD/COP/5/1.

/ . . .

budget prend aussi en compte les suites possibles à la première réunion de ce groupe, qui doit se tenir en mars 2000.

4. Le chapitre II présente à la Conférence des Parties les éléments d'un projet de décision sur cette question, en fonction du projet de programme exposé à grands traits dans le présent document.

5. Le chapitre III propose une vue d'ensemble du projet de budget programme pour les années 2001 – 2002. Le tableau 1 contient un résumé des besoins en personnel relevant du budget de base. Le tableau 2 présente le projet de budget pour l'exercice biennal 2001-2002 par programme du Secrétariat. La figure 1 contient la structure proposée. Les facteurs clés et les hypothèses prises en compte sont décrits sommairement à la section D. Les besoins en ressources additionnelles sont expliqués à la section E.

6. Le chapitre IV fournit des détails sur le projet de budget pour chaque programme et comprend des tableaux récapitulatifs sur les besoins en personnel et en ressources qui ressortissent au budget de base. Une version consolidée de ces tableaux se retrouve à la fin du chapitre IV, indiquant pour l'ensemble du Secrétariat les besoins en dotation et en ressources qui relèvent de ce budget de base. Le document UNEP/CBD/COP/5/18/Add.1 offre des indications détaillées sur les activités et les besoins en ressources par programme et sous-programme.

7. Il faut souligner que le projet de budget programme reflète la meilleure estimation que puisse faire le Secrétariat de son travail au cours des deux prochaines années et qu'il sera ajusté en fonction des décisions et des directives émanant de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Par ailleurs, il pourrait y avoir lieu de préparer un budget supplémentaire si la Conférence des Parties approuvait certaines activités découlant des recommandations formulées, entre autres, par la réunion d'intersession sur le fonctionnement de la Convention ou faisant suite aux quatrième et cinquième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

II. ACTION SUGGÉRÉE À LA CONFÉRENCE DES PARTIES

8. La Conférence des Parties est invitée à approuver :

(a) un budget programme de 11 378 200 \$ pour l'année 2001 et de 13 602 200 \$ pour l'année 2002, au titre des objectifs énumérés ci-dessous au tableau 2;

(b) pour le Secrétariat une dotation de 64 postes (37 au niveau professionnel et 27 à celui du service général) aux échelons indiqués au tableau 1;

(c) une disposition autorisant le Secrétaire exécutif à effectuer des virements de crédits d'un programme à l'autre à l'intérieur des limites établies par les décisions IV/17 and III/23, soit la possibilité d'effectuer des virements entre chacune des principales lignes de crédit énumérées au tableau 2 jusqu'à un grand total ne dépassant pas 15 pour cent du budget programme total, et à condition de respecter un plafond de 25 pour cent pour chacune de ces lignes de crédit;

(d) une disposition autorisant le Secrétaire exécutif à contracter des engagements jusqu'à concurrence du montant fixé dans le budget approuvé et à puiser pour ce faire dans les ressources de trésorerie disponibles, y compris les soldes de caisse non dépensés ou les contributions reçues pour les exercices financiers antérieurs;

(e) un fonds de roulement de réserve s'élevant à 5 pour cent du budget total, comprenant les dépenses d'appui administratif du programme, et établi conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière des Nations Unies;

(f) Une disposition autorisant le Secrétaire exécutif à faire des déboursés additionnels pouvant aller jusqu'à 1 million \$ pour défrayer une partie du coût des activités nécessaires à la préparation de la sixième réunion de la Conférence des Parties, en puisant dans les ressources disponibles, y compris les soldes non dépensés ou les contributions versées pour les exercices financiers antérieurs, étant bien entendu que seront nécessaires des contributions volontaires additionnelles aux Fonds d'affectation spéciale de

contributions volontaires visant à faciliter la participation des pays en développement aux activités entreprises au titre de la Convention (Fonds BZ) et destinées aux activités additionnelles approuvées (Fonds BE), afin de couvrir toutes les activités prévues dans le cadre du processus préparatoire à la sixième réunion de la Conférence des Parties.

9. On trouvera à l'annexe I une comparaison détaillée entre le budget 1999-2000 et la présente proposition. Les besoins par poste de dépense se trouvent à l'annexe II. Le budget pour faciliter la participation des Parties aux activités de la Convention est présenté à l'annexe III. L'annexe IV contient le budget proposé pour les contributions volontaires additionnelles visant à appuyer les activités approuvées.

10. La Conférence des Parties est également invitée à prendre note des estimations de financement pour les fonds d'affectation spéciale, présentées ci-dessous aux annexes III et IV, et à recommander aux Parties de faire des contributions :

(a) de 4 023 410 \$ au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires visant à faciliter la participation des Parties aux activités entreprises au titre de la Convention (Fonds BZ) pour l'exercice biennal 2001-2002, et

(b) de 3 096 667 \$ au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires destinées aux activités supplémentaires approuvées au titre de la Convention sur la diversité biologique (Fonds BE) pour l'exercice biennal 2001-2002.

III. VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU BUDGET PROPOSÉS

A. Structure

11. Le projet de budget pour 2001-2002 est présenté ci-dessous au tableau 2. Il a été préparé en partant de la structure du programme présentée au tableau 1, qui indique également les affectations de personnel par programme.

Tableau 1. Besoins en personnel de l'ensemble du Secrétariat relevant du budget de base

| | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|------|------|------|
| A. Catégorie professionnelle | | | |
| D-2 | 1 | 1 | 1 |
| D-1 | 3 | 3 | 3 |
| P-5 | 1 | 3 | 3 |
| P-4 | 10 | 15 | 15 |
| P-3 | 9 | 13 | 13 |
| P-2 | 3 | 2 | 2 |
| Total pour la catégorie professionnelle | 27 | 37 | 37 |
| B. Total pour la catégorie du service général | 20 | 27 | 27 |
| TOTAL (A+B) | 47 | 64 | 64 |

Tableau 2. Projet de budget du programme pour l'exercice biennal 2001-2002
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Dépenses | 2001 | 2002 |
|---|----------|----------|
| I. <u>Programmes</u> | | |
| Direction exécutive et gestion | 642,6 | 668,4 |
| Questions scientifiques, techniques et technologiques | 1 361,2 | 1 422,6 |
| Questions sociales, économiques et juridiques | 1 244,7 | 1 295,3 |
| Mise en œuvre et communications | 1 886,9 | 2 016,8 |
| Prévention des risques biotechnologiques | 891,6 | 934,2 |
| Gestion des ressources et service des conférences | 3 562,7 | 5 126,8 |
| Total partiel (I) | 9 589,7 | 11 464,1 |
| II. <u>Dépenses d'appui administratif 13%</u> | 1 246,7 | 1 490,3 |
| III. <u>Fonds de réserve 5%</u> | 541,8 | 647,7 |
| Budget total (I + II + III) | 11 378,2 | 13 602,2 |

12. On trouvera à l'annexe II un tableau mettant en parallèle le budget pour l'exercice biennal 1999-2000 approuvé par la quatrième réunion de la Conférence des Parties et le projet de budget pour 2001-2002.

13. L'annexe III contient le résumé des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2001-2002.

B. Dépenses d'appui administratif (PSC)

14. Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière des Nations Unies, des charges indirectes de 13 pour cent doivent être versées au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour défrayer l'administration du Fonds d'affectation spéciale. Le PNUE reverse une partie de cette somme au Secrétariat de la Convention pour aider à défrayer les dépenses d'appui administratif.

15. À l'heure actuelle, les Dépenses d'appui administratif (PSC) financent trois postes de niveau professionnel au Secrétariat (le fonctionnaire chargé de la gestion et de l'administration du Fonds, le fonctionnaire d'administration et l'assistant financier) et cinq postes au niveau du service général.

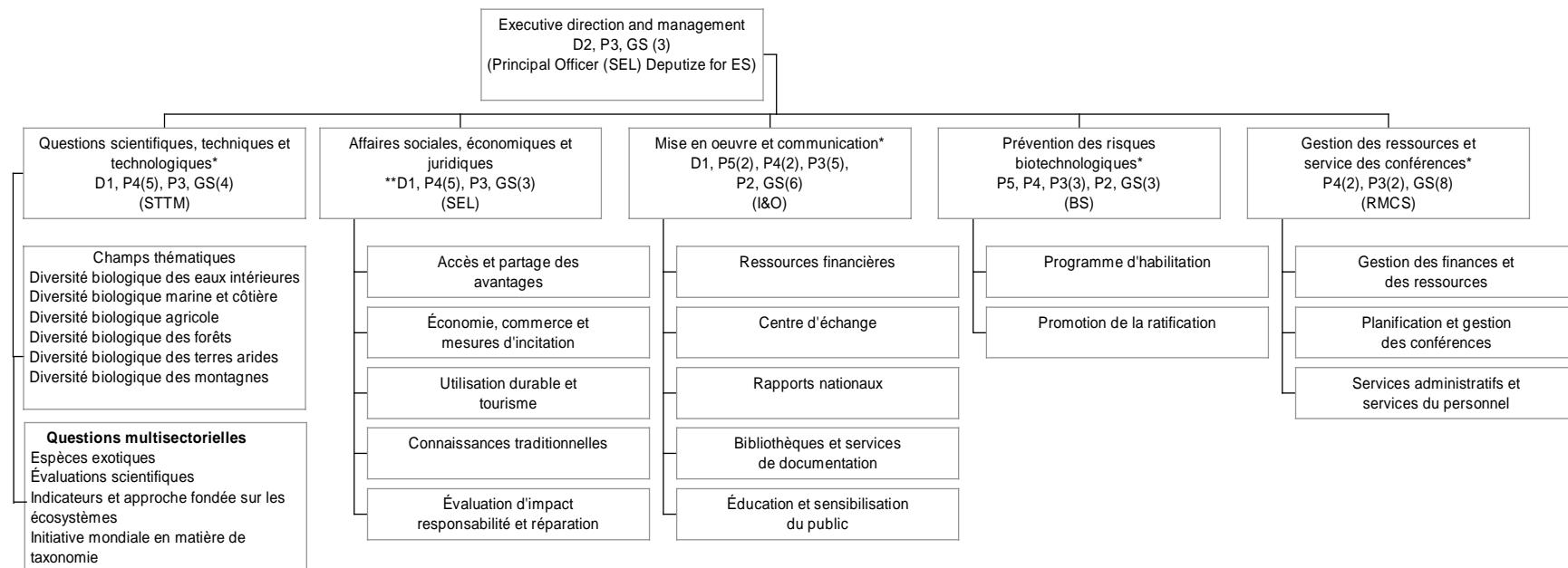
C. Valeurs normalisées employées pour calculer les dépenses de personnel

16. Les chiffres employés pour calculer les dépenses de personnel dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2001 - 2002 s'appuient sur les valeurs normalisées utilisées pour préparer le budget du PNUE, en prenant Montréal comme lieu d'affectation. Ils comprennent les salaires et les dépenses communes de personnel (droits à pension et avantages sociaux estimés à 35 pour cent du salaire net plus l'indemnité de poste pour les professionnels, et 25 pour cent d'ajustement du salaire net pour le personnel du service général). Ces chiffres se retrouvent ci-dessous au tableau 3.

Table 3. Valeurs normalisées employées pour calculer les dépenses de personnel
(en dollars des États-Unis)

| Niveau | 2001 | 2002 |
|-----------------|---------|---------|
| D-2 | 147 700 | 155 100 |
| D-1 | 134 500 | 141 200 |
| P-5 | 124 800 | 131 000 |
| P-4 | 107 000 | 112 400 |
| P-3 | 91 000 | 95 700 |
| P-2 | 76 300 | 80 100 |
| Service général | 35 200 | 37100 |

Figure 1
STRUCTURE DU PROGRAMME ET PERSONNEL DE BASE POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2001-2002



* Personnel supplémentaire finance à partir d'autres sources ** Remplace le SE

STTM - P5, P4 (3), P2

I&O - P3

BS - P4

RMCS - P5, P3, P2, GS(3)

D. Autres méthodes et hypothèses utilisées

17. Le projet de budget se fonde sur les hypothèses suivantes :

- (a) il n'y aura qu'une réunion de la Conférence des Parties (la sixième) en 2001-2002, elle se déroulera à l'extérieur du siège du Secrétariat et durera deux semaines;
- (b) les réunions de l'Organe subsidiaire (SBSTTA) se tiendront annuellement au siège du Secrétariat à Montréal et dureront une semaine;
- (c) les réunions du Comité intergouvernemental sur le Protocole relatif à la sécurité biologique se tiendront chaque année au siège du Secrétariat à Montréal, dureront une semaine, immédiatement avant ou après la Conférence des Parties;
- (d) une réunion d'intersession à composition non limitée sur le fonctionnement de la Convention (ou d'un autre organisme à composition non limitée, tel le Groupe de travail sur l'Article 8(j)) se tiendra chaque année au Secrétariat de Montréal et durera une semaine;
- (e) il y aura deux réunions de trois jours du Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages, au siège du Secrétariat;
- (f) il y aura quatre réunions d'une journée des Bureaux de la Conférence des Parties et du SBSTTA, au siège du Secrétariat;
- (g) il y aurait deux réunions d'une journée du Bureau du comité intergouvernemental sur le Protocole relatif à la prévention des risques biotechnologiques, s'il était mis sur pied, au siège du Secrétariat;
- (h) si les groupes spéciaux d'experts techniques étaient mis sur pied, ils tiendraient six réunions de trois jours, au siège du Secrétariat;
- (i) l'espace de bureau supplémentaire nécessaire pour recevoir le personnel plus nombreux proposé ici est évalué à 8 000 pieds carrés de surface, et le loyer est calculé au même prix par pied carré que les locaux du bureau principal.

18. Voici les méthodes suivies pour préparer le projet du budget programme :

- (a) les dépenses d'appui administratif (telles que communications, fournitures de bureau, entretien) et les frais d'organisation des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires ont été regroupés sous le poste gestion des ressources, plutôt que d'être répartis entre les programmes;
- (b) les déplacements, le personnel temporaire et les heures supplémentaires sont présentés séparément pour chaque programme.

19. À cause de la hausse des prix pour les biens et services achetés par le Secrétariat, on ne pourra maintenir le niveau actuel de fonctionnement sans prévoir une augmentation de 2,5 pour cent dans le budget de l'exercice biennal 2001-2002.

E. Besoin de crédits additionnels pour 2001-2002

20. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2001-2002 est fonction de trois grands facteurs. Ce sont : l'ampleur croissante du programme et la charge de travail accrue résultant des décisions de la Conférence des Parties; l'évolution des champs de travail et des centres d'intérêt; et une gestion prudente des ressources du Secrétariat pour qu'il soit en mesure de répondre méthodiquement et d'une manière efficace en termes de coûts aux besoins techniques et institutionnels des Parties à moyen terme.

21. Depuis la fin du premier programme de travail à moyen terme (1995 à 1998) on a pu observer une évolution dans les types d'activités des institutions de la Convention. Tandis que le premier programme de travail eut surtout pour priorité de mettre sur pied les institutions, les activités se concentrent maintenant de plus en plus sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. L'ordre du jour provisoire de la cinquième

réunion de la Conférence des Parties reflète cette croissance du programme. On trouve une autre manifestation de cette évolution dans le nombre croissant d'organes subsidiaires qui fournissent des avis à la Conférence des Parties.

22. La complexité croissante des structures institutionnelles de la Convention a fait ressortir combien il est important de bien préciser la tâche spécifique des divers organes de la Convention. Ceci a amené à définir quatre grandes catégories de champ d'intervention : les questions scientifiques et techniques, qui comprennent les champs thématiques et les questions multisectorielles; les problèmes sociaux, économiques et juridiques; la mise en œuvre et les communications; et la prévention des risques biotechnologiques.

23. Si dans une large mesure on a pu répondre à ces priorités changeantes avec les ressources actuelles, c'est qu'on n'a pas hésité à utiliser ces ressources de manière flexible. C'est ainsi que le Secrétaire exécutif a redéployé selon le besoin les ressources humaines et financières. Au sein du Secrétariat, il a fallu mieux circonscrire les responsabilités d'un certain nombre de fonctionnaires et mettre sur pied un nouveau programme : les affaires sociales, économiques et juridiques. Des réunions qui n'avaient pas été prévues la dernière fois que la Conférence des Parties a étudié le budget pour cet exercice biennal, comme la deuxième session de la première réunion extraordinaire de la Conférence des Parties et les consultations informelles sur le Protocole relatif à la prévention des risques biotechnologiques, ont été possibles parce que les surplus des fonds d'affectation spéciale leur ont été appliqués. La chose n'a pu se faire que parce que les décisions pertinentes de la Conférence des Parties ont autorisé une certaine flexibilité dans l'affectation de ces ressources. Le «report de crédits» a joué ici un rôle déterminant. L'expérience souligne l'importance pour la Conférence des Parties de tenir compte de ces éléments lorsqu'il lui faut étudier et approuver le budget du programme (voir ci-dessus les paragraphes 8 (c) – 9 (f)).

24. Il n'en demeure pas moins que pour mettre en œuvre les décisions de la Conférence des Parties, il faudra des crédits supplémentaires. Le projet de budget évalue à 44 pour cent la hausse totale des crédits nécessaires pour le budget de base de l'exercice biennal. Voici quels sont les principaux domaines qui requerront un appui supplémentaire:

- (a) Sixième réunion de la Conférence des Parties – participation des pays en développement Parties à la Convention;
- (b) Appui logistique à la Conférence;
- (c) Communication et sensibilisation du public;
- (d) Prévention des risques biotechnologiques;
- (e) Écosystèmes des terres arides;
- (f) Indicateurs;
- (g) Rapports nationaux;;
- (h) Utilisation durable et tourisme; et
- (i) Commerce et environnement.

25. Ce qui explique avant tout l'impact des activités supplémentaires sur le budget 2001-2002, c'est la nécessité d'organiser des réunions pour répondre à ces priorités. Comme on l'a signalé plus haut, le projet de budget fournit le plus grand nombre possible d'heures-personnes en redéployant les ressources existantes en personnel. Il n'est pas possible, cependant, de répondre adéquatement aux attentes des Parties avec les seules ressources existantes. L'organisation de ces réunions et les besoins qui se rattachent généralement à la tenue de telles rencontres (préparation de documents, consultation d'experts, logistique de la réunion) ont atteint un point tel que le Secrétariat a maintenant besoin d'heures-personnes supplémentaires.

26. En faisant le point sur le fonctionnement de la Convention, on a relevé que plusieurs Parties n'étaient pas en mesure de participer pleinement à la préparation ou aux délibérations de la Conférence des

Parties. Par ailleurs, il est difficile d'obtenir des contributions volontaires pour la participation dans la première partie de l'année civile à cause du cycle budgétaire de la plupart des donateurs. En conséquence, les Parties se voient souvent dans l'incapacité de décider à temps de leur participation à la Conférence des Parties. Afin de promouvoir la participation effective de toutes les Parties et d'améliorer l'utilisation des ressources, on a incorporé au budget de base un appui à la **participation** d'un représentant des pays en développement Parties à Convention et, plus particulièrement, des pays les moins développés, des petits États insulaires en développement et des autres Parties qui connaissent une économie en transition.

27. Le nombre de réunions organisées par le Secrétariat pendant l'intersession est passé de sept, entre la première et la deuxième réunion de la Conférence des Parties, à 23, à la veille de la cinquième réunion. On prévoit que 50 autres réunions seront nécessaires pour préparer la sixième réunion de la Conférence des Parties. Le Secrétaire exécutif a simplifié le traitement de la documentation, les arrangements pour les déplacements, l'accréditation, l'enregistrement et la notification afin de rendre plus efficace la préparation des réunions. L'augmentation du nombre de réunions et du volume de travail entraîne néanmoins un besoin urgent de ressources supplémentaires pour le service des conférences; on pense entre autres à un coordonnateur, à un documentaliste professionnel et à du personnel d'appui (assistants au service des conférences, commis au contrôle de la documentation, commis préposé aux voyages).

28. La Convention s'attaque à un problème complexe et il est de la plus grande importance que tous les niveaux de la société soient informés et associés à son travail. Et pourtant, même les aspects les plus fondamentaux du problème, comme la nature et l'importance de la diversité biologique, ne sont pas encore bien compris du grand public. Comme l'a relevé la Conférence des Parties, **la communication et l'éducation du public** méritent une attention particulière pour que la Convention puisse être effectivement mise en œuvre. La Conférence des Parties a donc adopté une série d'initiatives pour répondre à ce problème, dont le lancement d'une initiative globale sous les auspices conjoints de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture et le Secrétariat. Même si les activités organisées au titre de la Convention ne peuvent à elles seules répondre à tous ces besoins, il lui faut au moins et de toute urgence préparer et tenir à jour une documentation de base et des réseaux d'institutions qui permettent à ses partenaires de promouvoir la Convention d'une manière efficace. Ceci suppose un administrateur de programme à temps plein (P-4), pour bien faire ce travail, ainsi qu'un assistant au programme.

29. L'adoption du Protocole relatif à la **prévention des risques biotechnologiques** va changer fondamentalement la nature et le volume du travail à faire en ce domaine. On peut prévoir, par exemple, que l'ampleur des tâches et le volume de la correspondance résultant de la création d'un centre d'échange sur la sécurité biologique augmenteront de manière substantielle le travail exigé du personnel du Secrétariat. La complexité technique des problèmes dont les Parties ont indiqué dans l'instrument qu'ils devraient être abordés en priorité par les Parties au protocole est beaucoup plus élevée que celle des questions étudiées jusqu'ici. En conséquence, le projet prévoit pour ce programme deux professionnels de plus (P-4 et P-3), de même qu'un assistant au programme, en plus d'en rehausser un autre de P-2 à P-3.

30. La mise en œuvre d'un nouveau programme thématique sur les **écosystèmes des terres arides** ne pourra être assurée sans qu'on engage un autre chargé de programme (P-4). Le travail sur les **indicateurs** n'en est plus à l'étape de l'évaluation des connaissances existantes et de l'identification des lacunes; il s'agit maintenant d'aider les Parties à élaborer et à mettre en œuvre une série d'indicateurs de base; il faut un chargé de programme (P-4) pour faire ce travail. On sait que la deuxième ronde de **rappports nationaux** sera beaucoup plus exigeante que la première. On insistera beaucoup plus que dans les premiers rapports nationaux sur l'identification des besoins des Parties et sur l'aide à leur apporter en matière de renforcement des capacités. On propose un autre chargé de programme (P-3) pour appuyer ce travail.

31. L'élaboration des directives recommandées en matière **d'utilisation durable et de tourisme** ne requerra pas seulement l'apport des Parties mais, conformément à la recommandation du SBSTTA et à l'invitation de la Commission sur le Développement durable, exigera qu'on travaille en étroite collaboration avec les autres organisations internationales. L'évolution des rapports en matière de commerce et d'environnement et des développements récents, comme la prochaine ronde de négociations sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce, exigeront qu'on travaille davantage à mieux éclairer les

rapports entre la Convention et les questions de commerce et de propriété intellectuelle, en même temps la nécessité d'expliquer clairement les conséquences du Protocole relatif à la prévention des risques biotechnologiques sur le régime du commerce international entraînera également une augmentation dramatique du travail à accomplir sur le dossier **commerce et environnement**. Il faudra donc deux nouveaux chargés de programmes (P-4), un pour l'utilisation durable et le tourisme et un autre pour le commerce et l'environnement.

32. Une priorité qui ressort clairement dans tous les domaines, c'est la nécessité d'aborder adéquatement les problèmes touchant le **renforcement des capacités**. Le projet prévoit donc accorder une grande priorité au renforcement des capacités à tous les niveaux car les capacités sont reconnues essentielles au développement de la Convention et permettent une utilisation plus efficace des crédits des fonds d'affectation spéciale. L'Initiative pour le développement des capacités discutée ici avec son mécanisme de financement ne sera pas seulement une contribution majeure au travail de la Convention mais exigera une augmentation importante du personnel affecté à ce dossier. Pour répondre adéquatement à ce besoin, un certain nombre d'employés devront s'y engager activement. Il est donc proposé que cet aspect du travail du Secrétariat soit intégré aux activités régulières de son personnel. Il importe aussi, cependant, d'apprendre par expérience en entreprenant certaines activités dans ce domaine. C'est pourquoi le projet de budget réserve des crédits pour la mise sur pied d'un **programme de bourses** destiné aux scientifiques des pays en développement Parties à la Convention. On espère qu'un programme de bourses ne servira pas seulement le renforcement des capacités mais viendra appuyer le programme des jeunes administrateurs professionnels en permettant au Secrétariat d'assurer un meilleur équilibre entre les régions dans son programme de formation.

33. Le projet de budget cherche également à permettre au Secrétariat de répondre de manière plus efficace et plus efficiente aux besoins des Parties. La création du programme portant sur les affaires sociales, économiques et juridiques représente un élément central de cette stratégie. Un autre élément important tient à l'intégration en un seul programme de tous les services reliés à la logistique des réunions. On cherche aussi à renforcer les capacités du Secrétariat en améliorant les politiques, les procédures et le système administratif. Une évolution importante à cet égard se reflète dans la hausse de niveau d'un certain nombre de postes existants, parce que les responsabilités ont augmenté de manière importante et que les tâches reliées au poste sont devenues plus complexes, plus exigeantes et plus difficiles.

34. Le projet de budget prévoit un fonds de réserve de 5 pour cent qui servira de réserve de liquidité pour permettre au Secrétariat de continuer à fonctionner pendant le premier trimestre de chaque année civile alors que, d'un côté, la majorité des parties n'ont pas encore versé leurs contributions annuelles au Fonds d'affectation spéciale et que, de l'autre, le Secrétariat doit contracter des engagements importants en négociant avec son personnel.

IV. PROJET DE BUDGET DE LA CONVENTION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2001-2002

A. Programmes de travail

35. Le budget 2001-2002 comprend six programmes de travail : direction exécutive et gestion (EDM); questions scientifiques, techniques et technologiques (STTM); affaires sociales, économiques et juridiques (SEL); mise en œuvre et communication (I & O); prévention des risques biotechnologiques (BS); et gestion des ressources et service des conférences (RMCS). Le présent chapitre contient des tableaux présentant les besoins en personnel et en crédits relevant du budget de base pour chacun de ces programmes, ainsi qu'une description sommaire du programme. Les détails des activités et des besoins de crédits au niveau des sous-programmes sont fournis dans le document UNEP/CBD/COP/5/18/Add.1.

36. Le programme **Direction exécutive et gestion** permet au Secrétaire exécutif, avec l'appui du Comité de gestion, d'assurer la direction et la coordination du Secrétariat, de veiller à la cohérence des diverses interventions du Secrétariat : ses activités, ses propositions, l'appui qu'il offre aux organes de la Convention et les conseils qu'il fournit à leurs administrateurs. Pour ce faire, le programme organise les processus de gestion interne et veille à ce que l'information circule bien à l'intérieur du Secrétariat. Il doit

aussi veiller à assurer un appui substantiel à la Conférence des Parties et à son Bureau. Le programme coordonne également la représentation du Secrétariat aux réunions extérieures. Par l'entremise du Secrétaire exécutif, le programme est l'interface principale entre le Secrétariat et les Parties, comme entre le Secrétariat et les instances intergouvernementales et interagences pertinentes. Il revient au Secrétaire exécutif d'appliquer les ressources de la Convention de manière flexible pour répondre selon la situation à l'évolution des besoins. Le Secrétaire exécutif relève aussi du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement en ce qui concerne l'encadrement du personnel et l'application du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 4. Besoins de la Direction exécutive en personnel, relevant du budget de base

| | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| A. Catégorie professionnelle | | | |
| D-2 | 1 | 1 | 1 |
| D-1 | 1 | 0 | 0 |
| P-4 | 1 | 0 | 0 |
| P-3 | 1 | 1 | 1 |
| Total pour la catégorie professionnelle | 4 | 2 | 2 |
| B. Total pour la catégorie du service général | 3 | 3 | 3 |
| TOTAL (A+B) | 7 | 5 | 5 |

**Tableau 5. Besoins de la Direction exécutive en crédits, relevant du budget de base,
par poste de dépense (en milliers de dollars des États-Unis)**

| | Poste de dépense | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|-------------------------|--------------|--------------|-------------|
| A. Dépense afférente au personnel | 592,8 | 344,5 | 362,1 | |
| B. Voyages d'affaires | 135,5 | 135,5 | 135,5 | |
| C. Réunions du Bureau de la Convention | 42,0 | 80,0 | 84,0 | |
| D. Consultants/contractuels | 78,8 | 76,8 | 80,7 | |
| E. Assistance temporaire/heures supplémentaires | 5,3 | 5,8 | 6,1 | |
| TOTAL | 854,4 | 642,6 | 668,0 | |

37. Le programme **Questions scientifiques, techniques et technologiques** (STTM) coordonne l'appui du Secrétariat au SBSTTA et constitue au sein du Secrétariat le principal programme chargé de suivre et d'incorporer au travail de la Convention les progrès scientifiques et techniques. À cette fin, il fait office de principal point de contact entre le Secrétariat et le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), DIVERSITAS, le Forum mondial sur la diversité biologique, le Groupe pour la conservation de l'écosystème, le Groupe consultatif scientifique et technique (STAP) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les organes consultatifs scientifiques des autres conventions, tel le Groupe d'étude

/ . . .

scientifique et technique (STRP) de la Convention de Ramsar et le Comité sur la science et la technologie (CST) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il a aussi pour mandat de tenir le Secrétariat informé des découvertes et évaluations scientifiques les plus récentes. Il comporte deux programmes subsidiaires : les champs thématiques et les questions multisectorielles. Les champs thématiques comptent six sous-programmes : diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique marine et côtière, diversité biologique agricole, diversité biologique des forêts, diversité biologique des terres arides et diversité biologique des montagnes. Les questions multisectorielles comptent également six sous-programmes : les espèces exotiques, les évaluations scientifiques, l'approche par écosystème, les indicateurs, l'Initiative mondiale en matière de taxonomie et les zones protégées.

Tableau 6. Besoins du STTM en personnel, relevant du budget de base

| | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| A. Catégorie professionnelle | | | |
| D-1 | 1 | 1 | 1 |
| P-4 | 5 | 5 | 5 |
| P-3 | 2 | 1 | 1 |
| Total pour la catégorie professionnelle | 8 | 7 | 7 |
| B. Catégorie du service général | 5 | 4 | 4 |
| TOTAL (A+B) | 13 | 11 | 11 |

Tableau 7. Besoins du STTM en crédits, relevant du budget de base, par poste de dépense
(en milliers de dollars des États-Unis)

| | Poste de dépense | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|-------------------------|----------------|----------------|-------------|
| A. Dépense afférente au personnel | 1 056,5 | 901,7 | 947,2 | |
| B. Voyages d'affaires | 180,6 | 150,0 | 150,0 | |
| C. Réunions du Bureau du SBSTTA | 42,0 | 80,0 | 84,0 | |
| D. Réunions du groupe d'experts techniques | 134,5 | 210,0 | 210,0 | |
| E. Consultants/contractuels | 73,5 | 71,7 | 75,3 | |
| F. Assistance temporaire/heures supplémentaires | 5,3 | 5,8 | 6,1 | |
| TOTAL | 1 492,4 | 1 361,2 | 1 422,6 | |

38. Le programme **Affaires sociales, économiques et juridiques** (SEL) coordonne l'appui du Secrétariat au Groupe de travail sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes et le Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages. Il constitue le principal programme au sein du Secrétariat capable de suivre et d'incorporer au travail de la Convention les développements sociaux, économiques et juridiques. À cette fin, il fait office de principal point de contact entre le Secrétariat et l'OMC, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les organisations représentant les groupes locaux et autochtones. Il a aussi pour mandat de tenir le Secrétariat

/ . . .

informé des développements récents dans le domaine social et économique. Il compte cinq programmes subsidiaires : accès et partage des avantages; économie, commerce et mesures d'incitation; utilisation durable et tourisme; Article 8(j) et dispositions connexes; et évaluation d'impact, responsabilité et réparation.

39. Les questions traitées par ce programme touchent des domaines où la Convention a un mandat unique et distinct. L'expérience du premier programme de travail à moyen terme a montré que, même si ces questions mettent en jeu des principes directeurs et requièrent donc l'intervention ultérieure d'organes subsidiaires, ce ne sont pas des questions que le SBSTTA pourrait, à lui seul, traiter de manière efficace. Un facteur qui a joué un rôle important à cet égard est l'idée largement répandue que ce genre de questions pourrait faire sérieusement ombrage à l'approche scientifique pratiquée par le SBSTTA. Ces questions ont donc été de plus en plus traitées par d'autres organes subsidiaires spéciaux de la Convention, tels le Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages et le Groupe de travail sur l'Article 8(j). Pour réagir à la situation, le Secrétariat a dû instituer ce programme. Il l'a fait avant tout en redéployant le personnel en place et en proposant de créer deux nouveaux postes.

Tableau 8. Besoins du SEL en personnel, relevant du budget de base

| | 2000 * | 2001 | 2002 |
|--|------------|-----------|-----------|
| A Catégorie professionnelle | | | |
| D-1 | (1) | 1 | 1 |
| P-4 | (3) | 5 | 5 |
| P-3 | (1) | 1 | 1 |
| Total pour la catégorie professionnelle | (5) | 7 | 7 |
| B Total pour la catégorie du service général | (3) | 3 | 3 |
| TOTAL (A+B) | (8) | 10 | 10 |

* Les postes entre crochets relevaient auparavant d'autres programmes

Tableau 9. Besoins du SEL en crédits, relevant du budget de base, par poste de dépense
(en milliers de dollars des États-Unis)

| | Poste de dépense | 2001 | 2002 |
|---|------------------|----------------|------|
| A. Dépenses afférentes au personnel | 841,3 | 883,6 | |
| B. Voyages d'affaires | 92,0 | 100,0 | |
| C. Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages | 230,0 | 230,0 | |
| D. Réunion du groupe consultatif | 50,0 | 50,0 | |
| E. Consultants/contractuels | 25,6 | 26,9 | |
| F. Assistance temporaire/heures supplémentaires | 5,8 | 6,1 | |
| TOTAL | 1 244,7 | 1 295,3 | |

40. Le programme **Mise en œuvre et communication** coordonne l'appui offert par le Secrétariat à la Réunion d'intersession sur le fonctionnement de la Convention (ISOC) ou à son successeur, au centre d'échange, au mécanisme financier et aux rapports nationaux. Le programme a aussi pour mandat d'appuyer les initiatives de communication et de sensibilisation. À ce titre, il est le premier responsable du travail d'éducation et de sensibilisation du public et de l'application de l'Article 13. Il est la principale interface, au niveau du Secrétariat, avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les autres institutions financières. Il compte cinq sous-programmes : crédits et instruments financiers; centre d'échange, rapports nationaux, bibliothèque et services de documentation, et éducation et sensibilisation du public. Ces sous-programmes permettent au Secrétariat d'identifier les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention, de promouvoir la coopération scientifique et technique, de compiler et de diffuser l'information relative à la mise en œuvre de la Convention et de favoriser la participation effective des groupes intéressés aux activités de la Convention.

Tableau 10. Besoins en personnel pour le programme Mise en œuvre et communication, relevant du budget de base

| | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|------|------|------|
| A. Catégorie professionnelle | | | |
| D-1 | 1 | 1 | 1 |
| P-5 | 0 | 2 | 2 |
| P-4 | 3 | 2 | 2 |
| P-3 | 4 | 5 | 5 |
| P-2 | 1 | 1 | 1 |
| Total pour la catégorie professionnelle | 9 | 11 | 11 |
| B. Catégorie du service général | 5 | 6 | 6 |
| TOTAL (A+B) | 14 | 17 | 17 |

Tableau 11. Besoins en crédits pour le programme de Mise en œuvre et communication, relevant du budget de base, par poste de dépense
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Poste de dépense | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|---------|---------|---------|
| A. Dépenses afférentes au personnel | 1 007,8 | 1 341,3 | 1 409,1 |
| B. Voyages d'affaires | 138,6 | 132,0 | 138,6 |
| C. Centre d'échange | 45,8 | 112,6 | 67,4 |
| D. Perspectives mondiales sur la diversité biologique | 94,5 | 100,0 | 100,0 |
| E. Consultants/contractuels | 52,5 | 25,6 | 26,9 |
| F. Réunions du groupe consultatif | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| G. Documents/Manuel de sensibilisation | 205,8 | 119,6 | 218,7 |
| H. Assistance temporaire/heures supplémentaires | 5,3 | 5,8 | 6,1 |

| | | | |
|--------------|---------|---------|---------|
| TOTAL | 1 600,3 | 1 886,9 | 2 016,8 |
|--------------|---------|---------|---------|

41. Le programme de **Prévention des risques biotechnologiques** a pour mandat principal au sein du Secrétariat d'assurer le suivi du Protocole relatif à la prévention des risques biotechnologiques. Il s'agira avant tout de promouvoir la ratification, d'appuyer les réunions du Comité intergouvernemental sur le Protocole à la prévention des risques biotechnologiques (ICBP) et de travailler au renforcement des capacités dans les pays signataires du Protocole. Avec le temps, il pourra travailler davantage à aider les Parties au Protocole à le mettre en œuvre.

Tableau 12. Besoins en personnel du programme de Prévention des risques biotechnologiques, relevant du budget de base

| | | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|--|-------------|-------------|-------------|
| A | Catégorie professionnelle | | | |
| P-5 | | 1 | 1 | 1 |
| P-4 | | - | 1 | 1 |
| P-3 | | 1 | 3 | 3 |
| P-2 | | 2 | 1 | 1 |
| Total pour la catégorie professionnelle | | 4 | 6 | 6 |
| B | Total pour la catégorie du service général | 2 | 3 | 3 |
| TOTAL (A+B) | | 6 | 9 | 9 |

Tableau 13. Besoins en crédits du programme de Prévention des risques biotechnologiques, relevant du budget de base, par poste de dépense
(en milliers de dollars des États-Unis)

| | Poste de dépense | 2000 | 2001 | 2002 |
|--------------|--|--------------|--------------|--------------|
| A. | Dépenses afférentes au personnel | 444,3 | 687,1 | 721,8 |
| B. | Voyages d'affaires | 75,7 | 72,0 | 75,7 |
| C. | Réunions du Bureau de l'ICBC | 42,0 | 46,0 | 48,3 |
| D. | Réunions du groupe consultatif | 0 | 50,0 | 50,0 |
| E. | Consultants/contractuels | 31,5 | 30,7 | 32,3 |
| F. | Assistance temporaire/heures supplémentaires | 5,3 | 5,8 | 6,1 |
| TOTAL | | 598,8 | 891,6 | 934,2 |

42. Le programme de **gestion des ressources et service des conférences (RMSC)** a deux fonctions principales. En premier lieu, il assiste le Secrétaire exécutif dans la planification et la coordination du programme de travail du Secrétariat, et dans la gestion et le redéploiement des ressources humaines et

financières. En collaboration avec l'UNON, il assure la gestion du fonds, les services d'administration générale, les services de voyages et le service du réseau informatique pour le Secrétariat. Sous la direction du Secrétaire exécutif, il a pour mandat d'assurer le recrutement et la formation initiale du personnel, et de voir à appliquer le programme d'évaluation et de formation permanente des Nations Unies. Sa deuxième grande responsabilité consiste à assurer le service des conférences tenues au titre de la Convention. Le programme voit à ce que les organes de la Convention aient accès aux installations, à la documentation et aux autres services nécessaires à leur travail avant et pendant les sessions officielles et lors des réunions d'intersession. Pour assurer un service de conférences qui soit à la fois flexible et économique, tout en favorisant la qualité de travail qu'on attend d'un organisme des Nations Unies, il est proposé que le Secrétariat s'implique davantage dans le service des conférences. Les services de documentation, par exemple, feront l'objet d'un appel d'offres auprès de fournisseurs choisis provenant du secteur privé et des Nations Unies (y compris l'UNON), et les contrats seront attribués aux soumissionnaires les plus compétitifs. C'est d'ailleurs ce que font aussi d'autres organismes internationaux (par exemple, l'Organisation météorologique mondiale, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIÉA) et le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC)). Le programme est aussi responsable de distribuer la documentation pour les réunions de la Convention.

Tableau 14. Besoins en personnel de RMSC, relevant du budget de base

| | | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|--|-------------|-------------|-------------|
| A | Catégorie professionnelle | | | |
| | P-4 | 1 | 2 | 2 |
| | P-3 | 1 | 2 | 2 |
| | Total de la catégorie professionnelle | 2 | 4 | 4 |
| B | Total de la catégorie du service général | 5 | 8 | 8 |
| | TOTAL (A+B) | 7 | 12 | 12 |

Tableau 15. Besoins en crédits de RMCS, relevant du budget de base, par poste de dépense*(en milliers de dollars des États-Unis)*

| | Poste de dépense | 2000 | 2001 | 2002 |
|----|---|-------------|-------------|-------------|
| A. | Dépenses afférentes au personnel | 294,9 | 67,1 | 712,9 |
| B. | Réunions de la CDP | 984,9 | - | 984,9 |
| C. | Voyages des participants aux réunions de la CDP | - | - | 761,8 |
| D. | Réunions du SBSTTA | 577,5 | 550,0 | 577,5 |
| E. | Réunions de l'ISOC | - | 400,0 | - |
| F. | ICBP meetings | 480,0 | 480,0 | 200,0 |
| G. | Réunions sur le savoir autochtone | - | - | 400,0 |

| | | | | |
|----|---|----------------|----------------|-----------------|
| H. | Voyages d'affaires | 65,5 | 60,0 | 65,5 |
| I. | Frais généraux de fonctionnement (y compris le loyer ou la location) | 161,0 | 564,8 | 593,5 |
| J. | Fournitures et documents | 105,0 | 115,0 | 120,8 |
| K. | Équipement | 45,4 | 90,0 | 56,8 |
| L | Services donnés à contrat | | | |
| | Imprimerie | 94,5 | 99,0 | 104,0 |
| | Formation/bourses | 6,3 | 60,0 | 60,0 |
| M. | Communications | 420,0 | 440,0 | 462,0 |
| N. | Assistance temporaire/heures supplémentaires | 5,3 | 5,8 | 6,1 |
| O. | Accueil | 21,0 | 20,0 | 21,0 |
| | TOTAL | 3 417,9 | 3 562,7 | 5 1263,8 |

Annexe I

**COMPARAISON ENTRE LE BUDGET 1999-2000 ET LE PROJET DE BUDGET
DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2001-2002**

(en milliers de dollars des États-Unis)

| Dépenses | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <u>Programmes</u> | | | | |
| Direction exécutive et gestion | 813,5 | 854,2 | 642,6 | 668,4 |
| Questions scientifiques, techniques et technologiques | 1 989,7 | 1 492,4 | 1 361,2 | 1 422,6 |
| Affaires sociales, économiques et juridiques | 0 | 0 | 1 244,7 | 1 295,3 |
| Mise en œuvre et communication | 1 979,8 | 1 600,2 | 1 886,9 | 2 016,8 |
| Prévention des risques biotechnologiques | 1 275,2 | 598,8 | 891,6 | 934,2 |
| Gestion des ressources et service des conférences | 1 289,6 | 3 417,8 | 3 562,7 | 5 126,8 |
| Total partiel | 7 347,8 | 7 963,4 | 9 589,7 | 11 464,1 |
| Dépenses d'appui administratif 13% | 955,2 | 1 035,2 | 1 246,7 | 1 490,3 |
| Fonds de réserve 5% | | | 541,8 | 647,7 |
| TOTAL | 8 303,0 | 8 998,6 | 11 378,2 | 13 602,2 |
| TOTAL POUR L'EXERCICE BIENNAL | | 17 301,7 | | 24 980,3 |

Annexe II

BESOINS EN CRÉDITS POUR L'ENSEMBLE DU SECRÉTARIAT, RELEVANT DU BUDGET DE BASE (FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE), PAR POSTE DE DÉPENSE

(*en milliers de dollars des États-Unis*)

| Postes de dépense | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|----------------|-----------------|-----------------|
| A. Dépenses afférentes au personnel | 3 552,5 | 4 794,0 | 5 036,7 |
| B. Voyages d'affaires | 595,9 | 583,5 | 615,3 |
| C. Consultants/contractuels | 236,3 | 230,4 | 240,8 |
| D. Centre d'échange | 45,8 | 112,6 | 67,4 |
| E. Service des conférences | 2 042,4 | 1 430,0 | 2 162,4 |
| F. Réunions des Bureaux/ groupes d'experts/ consultatifs | 310,5 | 796,0 | 806,3 |
| G. Voyages des participants à la CDP | - | - | 761,8 |
| H. Location des bureaux * | 92,7 | 490,0 | 515,0 |
| I. Frais généraux de fonctionnement | 68,3 | 74,8 | 78,5 |
| J. Fournitures/documents | 310,8 | 234,6 | 339,5 |
| K. Meubles/équipement | 45,4 | 90,0 | 56,8 |
| L. Services donnés à contrat / imprimerie (y compris les Perspectives mondiales sur la diversité biologique) | 189,0 | 199,0 | 204,0 |
| M. Formation/bourses | 6,3 | 60,0 | 60,0 |
| N. Communications | 420,0 | 440,0 | 462,0 |
| O. Assistance temporaire / heures supplémentaires | 26,5 | 34,8 | 36,6 |
| P. Accueil | 21,0 | 20,0 | 21,0 |
| TOTAL | 7 963,4 | 9 589,7 | 11 464,1 |
| Dépenses d'appui administratif (13%) | 1 035,2 | 1 246,7 | 1 490,3 |
| Fonds de réserve (5%) | | 541,8 | 647,1 |
| GRAND TOTAL | 8 998,6 | 11 378,2 | 13 602,2 |

* Les augmentations pour 2001-2002 reflètent l'inclusion du coût réel du loyer – le loyer était gratuit pendant les quatre premières années

Annexe III

**PROJET DE BUDGET POUR LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DE
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES VISANT À FACILITER LA PARTICIPATION DES
PARTIES AUX ACTIVITÉS ENTREPRISES AU TITRE DE LA CONVENTION (BZ)
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2001 -- 2002**

(en dollars des États-Unis)

| Description | 2001 | 2002 |
|--|------------------|------------------|
| I. Réunions | | |
| 1. Réunions régionales pour la Conférence des Parties (4) | 0 | 329 380 |
| 2. Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques | 483 630 | 483 630 |
| 3. Rencontre intersessions sur les Opérations de la Convention | 483 630 | 0 |
| 4. Comité intergouvernemental sur le Protocole relatif à la sécurité biologique | 483 630 | 483 630 |
| 5. Groupe de travail sur l'Article 8(j) | 0 | 483 630 |
| 6. Réunions régionales sur le Protocole relatif à la sécurité biologique (4) | 329 380 | 329 380 |
| Total partiel I | 1 780 270 | 1 780 270 |
| II. Dépenses d'appui administratif (13%) | 231 435 | 231 435 |
| TOTAL DES DÉPENSES (I + II) | 2 011 705 | 2 011 705 |

Annexe IV

**PROJET DE BUDGET POUR LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE (BE) DE
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SUPPLÉMENTAIRES VISANT LES ACTIVITÉS
APPROUVÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2001 – 2002**

(en dollars des États-Unis)

| <u>I. Description</u> | 2001 | 2002 |
|---|------------------|------------------|
| 1. RENCONTRES/ATELIERS | | |
| <i>QUESTIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES</i> | | |
| Ateliers régionaux | 200 000 | 300 000 |
| Réunions du groupe de liaison | 30 000 | 30 000 |
| <i>AFFAIRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES</i> | | |
| Réunion des experts sur le tourisme viable | 70 000 | 70 000 |
| <i>MISE EN ŒUVRE ET COMMUNICATION</i> | | |
| Réunion du mécanisme financier avec le secteur privé | 80 000 | 80 000 |
| Atelier régional du Centre d'échange | 100 000 | 100 000 |
| <i>SÉCURITÉ BIOLOGIQUE</i> | | |
| Réunions régionales sur la sécurité biologique | 100 000 | 100 000 |
| Réunions d'experts (6) | 210 000 | 210 000 |
| 2. PERSONNEL | | |
| Chargé du programme de taxonomie (Australie/Suède) | 100 000 | 100 000 |
| Chargé du programme pour la diversité biologique en agriculture (FAO) | 110 000 | 110 000 |
| Chargé de programme principal (Pays-Bas) | 127 395 | 120 019 |
| 3. CONSULTANTS | | |
| Lignes directrices pour l'évaluation des écosystèmes | 15 000 | 15 000 |
| Centre d'échange | 15 000 | 15 000 |
| 4. CONTRACTUELS | | |
| Base de données sur les ressources financières et études exécutées sur commande | 33 000 | 33 000 |
| Centre d'échange | 50 000 | 50 000 |
| 5. BOURSES | | |
| Total partiel I | 1 340 395 | 1 400 019 |
| II. Dépenses d'appui administratif (13%) | 174 251 | 182 002 |
| DÉPENSES TOTALES (I + II) | 1 514 646 | 1 582 021 |

